Cotonou, Bénin, 7 décembre (Infosplusgabon) - Les véhicules à immatriculation voilées sont désormais interdits à Cotonou, la capitale économique béninoise, annonce un communiqué publié jeudi par le Préfet du département du Littoral, Modeste Toboula.

Selon ce communiqué, "la dissimulation des plaques d'immatriculation est une violation des règlements en la matière et ne saurait être toléré dans le Département du Littoral, surtout en cette période de fin d'année où la question de sécurité est l'une des plus primordiales".

Ces derniers temps, déplore l'autorité préfectorale, "des véhicules à quatre roues circulent dans le département avec des plaques d'immatriculation voilées. Cette pratique est totalement contraire et complique l'identification des conducteurs en cas de commission de forfait quelconque".

Aussitôt publiée, la décision préfectorale a suscité une polémique au sein des têtes couronnées dont les plaques d'immatriculation sont remplacées par l'identification de la royauté, et les sociétés décoratrices de véhicules de mariés, qui, pour la circonstance cachent l'immatriculation par la formule "juste mariés" ou "vive les mariés!".

Certains véhicules des institutions portent également pendant des mois, voire des années, l'inscription "officiel"0en lieu et place de l'immatriculation.

FIN/INFOSPLUSGABON/MPO/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon